

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 / 04 /2021

Le conseil municipal s'est réuni le **Lundi 12 /04 /2021 à 19 H 30**, salle du Conseil, sous la présidence de F. JACQUARD.

Présents : Pascaline BOURGEOIS, Dominique CHAUDAT, Viviane GAUTHERON, Romain JALLEY, Bernard LONJARRET, Clément MASUÉ, Marie Agnès PRUDENT.

Absents excusés : Damien Guillemin, David Thibert

Secrétaire de séance : Clément Masué **Convocation** du 01/04/ 2021

Le conseil :

Approuve le compte rendu de la réunion précédente du 21 /01/ 2021

Compte de gestion : identique au compte administratif, le compte de gestion, établi par la trésorerie, est voté à l'unanimité des membres présents.

Compte administratif 2020 : Budget Principal

Dépenses de fonctionnement : 237 154.09 €--- Recettes de fonctionnement : 296 601.39 €

Dépenses d'investissement : 186 833.12 €---Recettes d'investissement : 204 708.08 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Affectation des résultats :

Résultat de fonctionnement à reporter au 002 : 115 136.75 €

Déficit d'investissement à reporter au 001 : 30 563.121 €

Excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 : 44 463€

L'affectation des résultats est votée à l'unanimité des membres présents.

Les taux des taxes sont inchangés, le Conseil Municipal vote le maintien, à savoir 30.25 pour le foncier non bâti ; 32.94 pour le foncier bâti et 15.95 pour la contribution forfaitaire des entreprises. A noter, 20.08% de la part départementale de la taxe foncière sur le bâti revient à la Commune, le Conseil Municipal n'a pas de pouvoir sur ce taux départemental.

Budget Primitif 2021:

Madame Le Maire a présenté le budget primitif 2021 équilibré comme suit :

Recettes et dépenses de fonctionnement : 392 442 €

Recettes et dépenses d'investissement : 644 130 €

Le Conseil Municipal a **voté** le budget primitif 2021 à l'unanimité des membres présents.

Les investissements : Lors de la séance du 02/11/2020, le Conseil municipal avait donné un avis favorable à la demande d'aides financières auprès des différents co-financeurs : DETR Appel à projets du Département 71 et EFFILOGIS en vue de la réalisation du projet de gîte dont le coût des travaux est évalué à **419 200 HT - 503 040 TTC**, les frais annexes s'élèvent à **83 840 HT - 100 608 TTC**. Après le vote du budget, nous devons avancer avec le contrat de maîtrise d'œuvre pour l'aide EFFILOGIS à l'étude et avancer jusqu'au dépôt du permis de construire qui nous permettra de compléter le dossier DETR. Le CD71 a retenu notre projet et alloue une subvention de 65 000 €.

Compte rendu visite de Fabien Desmaux responsable labellisation et commercialisation de « Gîtes de France, nous serons en contact avec les gîtes de France pendant toute la réalisation du projet, pour les conseils à l'aménagement intérieur et extérieur du bâtiment, puis pour l'aide à la commercialisation

Les subventions : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les subventions suivantes :ADMR : 100 €, souvenir français : 50 €, CCAS : 1 000 €, ASTI 50 €, pompiers :50€.

CCAS: Compte administratif 2020 : résultat d'exercice + 1 903.26 €

Le budget primitif 2021 du CCAS a été voté le 09/04/2021, par le Conseil d'administration, le BP 2020 s'équilibre à 3 203 € en dépenses et recettes de fonctionnement avec une subvention communale de 1 000 €. Il est proposé de clôturer le budget du CCAS au 31/12/2021

Le Conseil accepte la suppression du CCAS, les membres actuels du CCAS continueront de se réunir sous la forme d'une commission d'action sociale. Le budget de cette instance sera clôturé au 31/12/202. La commission se réunira et décidera des actions et manifestations à mener en accord avec le Conseil Municipal.

Lotissement les Erables :

Compte administratif 2020 :

Résultats cumulés 2020 : fonctionnement : - 3 178.69 € et +29 827.69 € en investissement

Budget Primitif 2021 : Le Budget Primitif du lotissement est présenté et adopté, ce jour. Il s'équilibre à 80 013 € en fonctionnement et à 76 834 € en investissement. Après la vente de tous les terrains du lotissement, il est proposé également de clôturer ce budget annexe au 31/12/2021 avec une subvention de 25 000 € du Budget Principal.

Tarifs urne cimetière : Dans le cadre de la loi de finances 2021, l'assemblée nationale a voté, le 13 novembre 2020, la suppression définitive des taxes funéraires pour une entrée en application au 1er janvier 2021. Nous devons modifier la délibération sur les tarifs et supprimer les taxes funéraires de scellement ou inhumation des urnes. Nous conservons les tarifs des concessions, des cavurnes et cases du columbarium. La dispersion des cendres dans un jardin du souvenir est soumise à autorisation du maire de la commune. La somme demandée de 90 € comprend la plaque qui permet d'identifier le disparu et qui est remise à la famille et placée sur la colonne du souvenir. Les règlements du cimetière et columbarium seront ainsi modifiés.

Compétence mobilité : il y a lieu d'approuver la délibération communautaire par les conseils municipaux. La CCBR 71 a décidé la prise de compétence mobilité sur le territoire, comme la loi le lui imposait. Le Conseil Municipal se prononce favorablement à cette prise de compétence.

Travaux divers :

Suite à un courrier au Président d'Orange des relations avec les collectivités, différents incidents sur le réseau sont remis en ordre (poteaux penchés ou cassés, fils décrochés, boîtiers changés...).

Les travaux d'enfouissement du réseau par le SYDESL(EDF, éclairage public et télécom) au bourg sont en cours.

Les travaux d'extension d'eau potable entre les Dameys et Grand Bêche sont inscrits dans la programmation 2021 avec une borne incendie à changer à Grand Bêche.

Elections départementales et régionales les 13 et 20 /06/2021 : l'ensemble du conseil est mobilisé pour le bureau de vote. La tenue du scrutin doit être validée cette semaine par le gouvernement.

L'ordre est épuisé, la séance est levée à 23 heures.